



**ACADÉMIE
DE MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des Personnels
Enseignants 1^{er} degré
DPE 1
DPE/PJ/MV/JPR/NR/ML

Affaire suivie par :
Mesmain LINEL
Tél : 05 96 52 28 92
Mél : mesmain.linell@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cédex

**Direction des Personnels
Enseignants
DPE**

Schoelcher, le 28 mars 2022

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles
s/c de - Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
- Mesdames et Messieurs les principaux de
collège ayant des Segpa et ULIS

Objet : Mutation des enseignants du 1^{er} degré par EXEAT – INEAT – Rentrée scolaire 2022.

Références : - Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels (Bulletin officiel Spécial n° 6 du 28 octobre 2021) ;
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Martinique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître le calendrier des opérations du mouvement complémentaire des enseignants du premier degré, au titre de la rentrée scolaire 2022.

I - Demande d'EXEAT de l'académie de Martinique

Les enseignants qui désirent quitter l'académie de Martinique doivent impérativement se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du département souhaité, afin d'être informé sur la date limite de réception des dossiers (propre à chaque département) ainsi que les pièces justificatives à joindre à leur demande.

L'enseignant concerné devra transmettre les pièces suivantes, par la voie hiérarchique :

- une demande écrite d'EXEAT de l'académie de Martinique
- une demande écrite d'INEAT pour le département souhaité
- le dossier d'INEAT comprenant les pièces spécifiques au département demandé

Ce dossier complet sera transmis par nos soins au département sollicité.

J'attire votre attention sur le fait que vous devez formuler une demande pour chaque département sollicité et joindre autant de copies des pièces justificatives que nécessaires.

II - Demande d'INEAT dans l'académie de Martinique

La date limite de réception des demandes à la Direction des personnels enseignants de l'Académie de Martinique

- une demande d'INEAT adressée à Madame La Rectrice de l'académie de Martinique
- Tout document justificatif de la demande,
- une fiche de synthèse

En cas de rapprochement de conjoints :

- une photocopie du livret de famille, ou pacte civil de solidarité
- une attestation de l'employeur du conjoint.

En cas de dossier social ou médical :

- les pièces justificatives complémentaires pouvant être prises en considération.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité.

*Pour la rectrice et par délégation
l'inspectrice d'academie, directrice
academy des sciences de l'edu-
cation nationale de Martinique*

